



ARRETE MUNICIPAL de CIRCULATION

Portant sur l'interdiction de circuler sur la Rue d'Oron et la Route de Chicourt

LE MAIRE DE CHATEAU-BREHAIN,

Considérant qu'il y a lieu d'interdire la circulation sur la Rue d'Oron et la Route de Chicourt

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La circulation sur la Rue d'Oron et la Route de Chicourt sera fermée le 27 Septembre pour pose du gravillonnage.

ARTICLE 2 : Une signalisation temporaire sera mise en place par l'entreprise conformément à la législation en vigueur, notamment l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 8ème partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté ministériel du 6 novembre 1992 et modifiée par les textes subséquents.

ARTICLE 3 : La présente autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée, louée, ou prêtée. La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révocable.

ARTICLE 5 : Tout conducteur de véhicule est tenu de se conformer strictement à cette signalisation. Les contraventions au présent arrêté sont constatées par procès - verbaux et poursuivies conformément à la loi.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté est publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Château-Bréhain, le 21/09/2023

 Le Maire,
Jean-Paul PETIT